



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 31437

Texte de la question

Le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, dans une interview publiée courant décembre 2003 par la presse allemande, a demandé à Berlin de « revoir » sa relation avec le dirigeant palestinien Yasser Arafat, estimant que des contacts avec ce dernier n'aidaient pas le processus de paix. « Le Gouvernement allemand doit comprendre qu'avoir des contacts avec Yasser Arafat ne contribue pas au développement du processus de paix », a-t-il dit au journal le plus lu d'Allemagne, Bild. « Nous espérons que l'Allemagne et avec elle l'Union européenne vont revoir leur relation avec Arafat, car Arafat est celui qui empêche le plus la paix », a-t-il ajouté. « Le ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer, fait certes beaucoup d'efforts pour faire avancer le processus de paix », a-t-il reconnu. « Mais il doit comprendre que l'Europe ne doit pas donner l'impression qu'elle soutient » Arafat, a-t-il ajouté. Le chef du Gouvernement israélien a toutefois remercié l'Allemagne pour sa médiation dans l'échange en cours entre prisonniers israéliens du Hezbollah et prisonniers palestiniens en Israël. Selon M. Sharon, « Israël ne comprend pas pourquoi l'Union européenne n'a toujours pas classé l'organisation terroriste la plus dangereuse, le Hezbollah, sur sa liste d'organisations terroristes, et pourquoi il est toujours possible pour le Hamas de collecter des fonds dans l'Union européenne, alors que celui-ci est sur cette liste ». Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui préciser son sentiment au sujet des déclarations du Premier ministre israélien.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31437

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 21